

JUSTICE. Le jeune homme soupçonné d'avoir incendié le centre commercial en

Malakoff devra

Dix-huit mois après le violent sinistre, un non-lieu sera prononcé. Ambiance, hier, dans le quartier.

Le jeune homme de 19 ans, qui avait été mis en examen pour l'incendie du centre commercial, ne sera finalement pas poursuivi. Au terme de 18 mois d'investigations compliquées, dans « un quartier qui sait tout mais qui ne parle pas », pour reprendre les mots d'un habitant de 30 ans, la justice a considéré que les charges étaient insuffisantes.

« On s'en doutait », explique un commerçant « un peu désabusé »

L'ordonnance sera signée vendredi, a priori. Mais au pied des tours, ce n'est un scoop pour personne. « On s'en doutait », explique un commerçant, qui se dit « un peu désabusé », à défaut d'être « révolté ». Ce garçon, un temps incarcéré (lire plus bas), il l'avait déjà recroisé sur la place. Libre. « On savait bien qu'il n'avait pas assez d'éléments contre lui », dit le même homme. « Mais vous savez, de toute façon, les affaires sont rarement élucidées ici. Les policiers font ce qu'ils peuvent, mais les gens sont taiseux. C'est comme ça. »



Il y a 18 mois, un violent incendie avait frappé le quartier. Archives PO

Avec tout ça, « nous voilà encore sans coupable », soupire Chantal. Et ça lui reste « en travers de la gorge ». D'autant que dans un secteur déjà fragilisé, « on n'avait vraiment pas besoin de ça », poursuit un commerçant.

« Avec la transformation du quartier, on a vu des tours vidées et d'autres démolies. Cela a traumatisé certains, même si c'était pour le bien. Et puis même si cet endroit est extrêmement attachant et peuplé de gens courageux, il

reste violent par moments. » Cette nuit-là a été une sorte de « pointe », selon lui. « On a senti les gens perdus après ça. Ils avaient un centre qu'ils considéraient comme leur centre. Il était peut-être vieillissant, mais il proposait un éventail de commerces, qui reflétait une vraie mixité sociale qui fonctionnait bien. Et puis, c'était un lieu de rencontres, bien sûr. »

« Ne pas nous lâcher »

Bien que sonné, le quartier avait relevé la tête dès le lendemain. Des solutions, transitoires certes, avaient été bricolées à la hâte, pour venir en aide aux plus isolés. Les commerçants survivants, eux, ont tenu bon. Vaïlle que vaïlle. « On n'est pas resté par bravade ou pour l'appât du gain, mais pour des raisons plus humaines. Maintenant, on espère qu'on ne va pas nous lâcher. »

Anne-Hélène Dorison

REPÈRES

Le café, le restaurant kebab, le point phone, l'épicerie, la boulangerie et la mairie annexe ont été entièrement détruits par cet incendie volontaire. L'arrière du supermarché Lidl s'était aussi embrasé. Un jeune homme de 19 ans avait été mis en examen.

RÉACTION



M^e Anne Bouillon, avocate du jeune homme désigné comme l'auteur présumé de l'incendie.

« Un gamin a payé le prix fort »

Erreur. M^e Anne Bouillon est l'avocate du jeune homme qui avait été désigné comme l'auteur présumé de l'incendie. La décision de non-lieu est pour elle « un soulagement, même si un bout d'amertume » l'anime aussi. « Voilà ce que l'institution judiciaire peut produire quand elle mise sous la pression du politique », réagit-elle. « Dans cette affaire, les policiers ont subi une exigence de résultat et se sont précipités sur de nombreuses pistes pour monter

un dossier autour d'une rumeur de quartier. Cela pourrait rester anecdotique si un gamin n'avait pas été incarcéré pendant quatre mois. Mais il a payé le prix fort. Et ça, c'est déjà une erreur judiciaire. Il a dû défendre son innocence jusque devant la chambre de l'instruction. Il a été placé en détention provisoire. C'est navrant. La leçon à en tirer, c'est que l'institution judiciaire doit se tenir éloignée des pressions politiciennes et électoralistes. »